

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE
ET DE L'ALPHABETISATION

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE L'INFORMATION, DE
L'ORIENTATION SCOLAIRE,
PROFESSIONNELLE ET DES BOURSES



09 MAR 2018

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

Vu CEW n° 1337
[Signature]

Arrêté n°2018- 0 4 4 /MENA/SG/DIOSPB portant proclamation
de la liste des élèves du post primaire bénéficiaires de la bourse
scolaire au titre de l'année scolaire 2017-2018

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION,

- Vu la Constitution ; -
- Vu le décret n° 2016-001/PRES du 6 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n° 2018-0035 /PRES/PM du 31 janvier 2018 portant remaniement du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2017-0148/PRES/PM/SGG-CM du 23 mars 2017 portant attributions des membres du Gouvernement ; -
- Vu le décret n° 2017-0039/PRES/PM/MENA du 27 janvier 2017 portant organisation du Ministère de l'Education nationale et de l'Alphabétisation ; -
- Vu la loi n°13/2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation ; -
- Vu le décret n°2017-0818/PRES/PM/MENA/MINEFID du 19 septembre 2017 portant définition du régime des bourses dans les enseignements post-primaire et secondaire et son modificatif n°2017-1072/PRES/PM/MENA/MINEFID du 10 novembre 2017 ; -

ARRETE

Article 1 : Sous réserve de contrôle approfondi les élèves du post-primaire inscrits dans les filières de l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) dont les noms suivent sont déclarés bénéficiaires de la bourse scolaire, au titre de l'année scolaire 2017-2018 :

REGION DU CENTRE

Liste des filles

N°	PV	Nom et Prénoms	(Moy/nbre de points entrée en 6 ^{ème} ET)	Etablissement	Domaine
1	79016	DERRA Oumou Koulsoum	151,5	Lycée professionnel régional du centre (LPRC)	Industriel
2	98953	KONKISRE Wendyam Amandine	112,5	Ecole des métiers	Industriel
3	99000	OUEDRAOGO Mouniratou	128	Ecole des métiers	Industriel
4	99014	OUEDRAOGO Yasmine	136	Ecole des métiers	Industriel
5	112659	ROUAMBA Carine	104	Ecole des métiers	Industriel

Arrêté la présente liste à cinq (5) noms

Liste des garçons

N°	PV	Nom et Prénoms	(Moy/nbre de points entrée en 6 ^{ème} ET)	Etablissement	Domaine
1	66001	BANDE Issaka Cheik Bilal	121,5	LPRC	Industriel
2	98529	BIKIENGA Ali	110	Ecole des métiers	Industriel
3	98882	BOUGSARE Chris Ghislain	138	Ecole des métiers	Industriel
4	104378	DIALLO Issouf Cherif	122	Ecole des métiers	Industriel
5	98934	KABORE Sayouba	121	Ecole des métiers	Industriel
6	104199	OUEDRAOGO Gerald Marcell	115,5	Ecole des métiers	Industriel

7	104200	OUEDRAOGO Gueswendé Paulin Romaric	132	Ecole des métiers	Industriel
8	74393	OUEDRAOGO Mohamed L,	145	LPRC	Industriel
9	74405	OUEDRAOGO Moumini	146	LPRC	Industriel
10	80061	OUEDRAOGO Windpouire N. Denis	116,5	Ecole des métiers	Industriel
11	80093	SAWADOOGO Pegdwende	123	Ecole des métiers	Industriel
12	81522	TARNAGDA Haliou	111	Ecole des métiers	Industriel
13	98386	TRAORE Sy Abdoul Rahim	151	Lycée professionnel Bruno Buchweiser (LPBB)	Industriel
14	81552	YIOUGO Abdoul Mohamed	109	Ecole des métiers	Industriel

Arrêté la présente liste à quatorze (14) noms

REGION DES CASCADES

Liste des garçons

N°	PV	Nom et Prénoms	(Moy/nbre de points entrée en 6 ^{ème} ET)	Etablissement	Domaine
1	44934	KONE Karim S. Innocent	145,5	CEFTP Beyon Koné	Tertiaire

Arrêté la présente liste à un (1) nom

REGION DU CENTRE SUD

Liste des filles

N°	PV	Nom et Prénoms	(Moy/nbre de points entrée en 6 ^{ème} ET)	Etablissement	Domaine
1	96944	COMPAORE Yasmina	240,5	CETFP/Manga	Industriel
2	236167	ZOUNGRANA T. Germaine	148	CETFP Manga	Industriel

Arrêté la présente liste à deux (2) noms

Liste des garçons

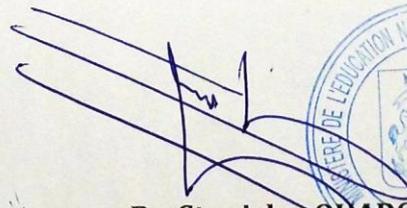
N°	PV	Nom et Prénoms	(Moy/nbre de points entrée en 6 ^{ème} ET)	Etablissement	Domaine
1	246922	SIMPORE A M Dagnagnewende	131,5	CETFP Manga	Industriel
2	236168	ZOUNGRANA W Herve	151,5	CETFP Manga	Industriel

Arrêté la présente liste à deux (2) noms

Arrêté la présente liste générale des bénéficiaires de la bourse scolaire des élèves du post-primaire de l'enseignement et la formation techniques et professionnels à vingt-quatre (24) noms.

Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le **12 MARS 2018**


Pr. Stanislas OVARO
Officier de l'Ordre des Palmes Académiques

